

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7492 SÉANCE DU 25 mars 2024

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef (absent)
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (intérim)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**OFFRE DE FINANCEMENT - SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL
AUTOCHTONE- PROJET DE COMPLEXE DE SOINS DE SANTÉ
YARIHWA' PHASE II**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) souhaite répondre à la demande croissante de la Nation huronne-wendat (NHW) et à celle des autres Premières Nations de la région en matière d'accessibilité aux services de soins de santé professionnels;

Attendu que le CNHW souhaite offrir aux membres de la NHW, ainsi qu'à l'ensemble de la population de la région de Québec, un complexe de soins de santé professionnels qui favorisera l'accessibilité à ces services (**Yarihwa' Phase II**);

Attendu que la construction de Yarihwa' Phase II vise l'accueil de soins de santé tels que la médecine familiale, la physiothérapie, la massothérapie, la dentisterie, l'optométrie et/ou autres;

Attendu que le plan d'affaires réalisé lors de la phase de planification de Yarihwa' Phase II recommande l'ajout d'un agrandissement de 25 000 pieds carrés à l'infrastructure actuelle;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7492 SÉANCE DU 25 mars 2024

**OFFRE DE FINANCEMENT - SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL
AUTOCHTONES – PROJET DE COMPLEXE DE SOINS DE SANTÉ
YARIHWA' PHASE II**

Attendu que les prévisions financières, les recommandations et les conclusions du plan d'affaires sont positives quant à la faisabilité et à la viabilité de Yarihwa' Phase II;

Attendu que le CNHW a signé, le 11 septembre 2023, un advenant au mandat confié à la firme DG3A inc. pour la préparation des plans et devis finaux de Yarihwa' Phase II (**Plans**), le tout tel qu'autorisé par la résolution #7455, *Advenant au mandat de conception et de préparation des plans et devis – Projet de complexe de soins de santé Yarihwa' Phase II* adoptée lors de l'assemblée régulière du 30 septembre 2023;

Attendu que le coût total des Plans est de 316 300 \$;

Attendu que le CNHW a reçu une offre de financement non-remboursable de 237 225 \$ de la part de la Société de crédit commercial autochtone afin de financer en partie la préparation des Plans (**Offre**);

Attendu qu'il est dans l'intérêt du CNHW d'accepter l'Offre afin de financer en partie la préparation des Plans, le tout selon les termes et modalités de l'Offre.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial René W. Picard, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu** :

- **D'autoriser** le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) à financer en partie le contrat avec la firme DG3A inc., pour la préparation des plans et devis finaux du complexe de soins de santé professionnels de Yarihwa' Phase II, et ce, par l'entremise de l'offre de financement présentée par la Société de crédit commercial autochtone (SOCCA), le tout selon les termes et modalités prévues à ladite offre (**Offre**);

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 **Résolution adoptée à
l'unanimité**



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7492 SÉANCE DU 25 mars 2024

**OFFRE DE FINANCEMENT - SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL
AUTOCHTONES – PROJET DE COMPLEXE DE SOINS DE SANTÉ
YARIHWA' PHASE II**

- **D'autoriser** le directeur du Développement économique à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, l'Offre de la SOCCA;
- **D'autoriser** le directeur du Développement économique à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND